LA TRANS'YSSOIRIENNE - DIMANCHE 3 AVRIL 2022
RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : organisation
La 7e édition de *La TRANS'Yssoirienne* est organisée le **dimanche 3 avril 2022** par la Ville d'Issoire, l'Union Sportive Issoirienne et le 28e Régiment de transmissions.
Les participants déclarent connaître et accepter le présent règlement et s'engagent à respecter l'environnement.
La course est ouverte uniquement aux personnes âgées de 16 ans et plus, sur présentation d'une **autorisation parentale (mineurs) et d'un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique d'une course à pied en compétition ou d'une licence FFA.**

ARTICLE 2 : conditions sanitaires
Les conditions sanitaires seront appliquées conformément aux règles en vigueur.

ARTICLE 3 : inscription et droit d'engagement
L'inscription peut se faire <u>à partir du 21/02/2022</u> :

- **Dès 9h, sur le site** *www.sportips.fr* (paiement en ligne), jusqu'au **vendredi 1er avril 2022 - 20h**[1].
- **Par bulletin d'engagement**, à la Maison de l'USI (9, rue des Couteliers 63500 Issoire) jusqu'au **vendredi 25 mars 2022**[1]**.** Règlement par chèque à l'ordre de *Sportips*.

Les tarifs sont les suivants :

- **16-20 ans**
  Individuel : 10 €
  Par équipe* (3 à 10 pers) : 9 € / pers
- **+20 ans**
  Individuel : 18 €
  Par équipe* (3 à 10 pers) : 15 € / pers

*Les équipes doivent être composées d'au moins 3 membres et ne peuvent excéder 10 membres. Possibilité de créer des équipes mixtes (16-20 ans / +20 ans).

Pour des raisons de sécurité, **le nombre d'inscrits est limité à 2 000 (1 700 civils et 300 militaires).**
Des inscriptions de dernière minute sont possibles au gymnase des Prés de 6h30 à 8h30. Le retrait des dossards se fait le jour de la course au **gymnase des Prés de 6h30 à 9h30**.
Les noms et les logos des organisateurs ne doivent être ni modifiés ni cachés.

ARTICLE 4 : course
L'épreuve au programme est une course d'obstacles de **8 km avec 28 zones d'obstacles.** Elle comporte un ravitaillement et donne lieu à un classement.

ARTICLE 5 : départ / arrivée
Le départ se fait au 28e RT (quartier de Bange) et l'arrivée au Complexe du Bout du Monde. À l'arrivée, des douches sont à disposition des participants, au gymnase des Prés (avenue Antonin-Gaillard). Afin de fluidifier la course, les départs sont effectués par vagues espacées d'une quinzaine de minutes.
Le départ de la première vague, dite « performance » est fixé à 10h. Le choix des vagues se fait au moment de l'inscription en fonction des places disponibles.
Les vagues sont communiquées la veille de la course, sur la page Facebook de la Ville d'Issoire.

[1] ou dans la limite des dossards disponibles.

ARTICLE 6 : parcours
La TRANS'Yssoirienne est une course pédestre disputée pour l'essentiel sur la voirie et sur les chemins de la commune d'Issoire. Le parcours est balisé, par des barrières, de la rubalise, du fléchage ainsi que des marquages au sol réalisés à l'aide d'une peinture respectueuse de l'environnement.
Les accompagnateurs et les chiens sont interdits durant la course sur tout le parcours. Des signaleurs sont positionnés tout au long du parcours pour orienter en cas de sortie de circuit. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables du temps perdu par un coureur égaré. Le balisage est retiré en majeure partie par les organisateurs à l'issue de la course.

ARTICLE 7 : temps limite
Le temps limite est fixé à 2h30 après le départ de la dernière vague. Passé ce délai, les concurrents sont mis hors course par les organisateurs. Tout coureur hors course doit remettre son dossard aux signaleurs du PC et donc rejoindre l'arrivée en suivant le parcours des 8 km. En cas d'abandon, tout coureur doit le signaler aux organisateurs.

ARTICLE 8 : récompense
Un lot est offert à tous les participants à l'arrivée (dans la limite des stocks disponibles).

ARTICLE 9: assurance
Une assurance responsabilité civile doit être souscrite pour cette épreuve.

ARTICLE 10 : droit à l'image
L'autorisation est donnée aux organisateurs ainsi qu'à leurs ayants droits tels que les partenaires et médias d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les courreurs peuvent apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

ARTICLE 11 : sécurité
La sécurité est assurée par la Croix-Rouge et le cas échéant par la caserne des Sapeurs pompiers d'Issoire. Des médecins sont également dépêchés sur place.

ARTICLE 12 : réclamation
Toute réclamation doit être formulée au PC auprès d'un membre du jury d'épreuve, dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

ARTICLE 13 : jury d'épreuve
Le jury d'épreuve est composé du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course et du directeur de course.

ARTICLE 14 : garantie individuelle annulation
À l'inscription en ligne, il est possible de souscrire une garantie individuelle d'annulation qui permet d'être remboursé du montant de l'inscription (sauf options) sur demande effectuée jusqu'à 72h avant le départ de la course. Dans la négative, aucun remboursement de l'inscription n'est possible. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent. Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers une édition ultérieure.